

COVID-19 : communiqué de presse du jeudi 16 avril (annule et remplace le précédent)

Depuis un mois maintenant, la France est en confinement pour lutter contre la propagation du COVID-19 et permettre à la chaîne de santé de se consacrer aux malades. Le Président de la République a annoncé le prolongement de ce confinement jusqu'au lundi 11 mai et l'interdiction de manifestations culturelles, sportives ou ludiques rassemblant de nombreuses personnes jusqu'à mi-juillet. A Troyes, certaines manifestations à venir ou programmées ces dernières semaines, sont ainsi reportées ou annulées. Par ailleurs, les jardins ouvriers et familiaux sont désormais accessibles aux exploitants sous certaines conditions.

o Animations

Les manifestations annulées ou reportées à Troyes L'annonce par le Président de la République de l'interdiction de toute manifestation susceptible de favoriser le regroupement de personnes, contraire aux règles de distanciation sociale en vigueur dans la lutte contre la propagation du COVID-19, jusqu'à mi-juillet, oblige la Ville de Troyes, ses établissements publics et Troyes Champagne Métropole à reporter ou annuler certains événements prévus d'ici la fin du mois de juillet.

Certaines manifestations sont susceptibles d'être reportées à l'automne 2020. Toute nouvelle disposition vous sera communiquée dans les meilleurs délais.

Manifestations sportives organisées par la Ville de Troyes

- **Passeports loisirs Pâques** (enfants-ados) / du mardi 14 au samedi 25 avril, **annulés**
- **Semi-marathon**, en centre-ville / dimanche 10 mai, **report en cours d'étude pour le 4 octobre**
- **Randonnées nocturnes vélo**, en centre-ville / vendredi 29 mai et 26 juin **annulées**
- **Randonnée nocturne rollers**, en centre-ville / vendredi 12 juin **annulée**
- **Passeports loisirs été** (enfants/ados) / juillet-août, **annulés**

Les nocturnes à la piscine des Chartreux sont évidemment annulées du fait de la fermeture de l'établissement jusqu'à nouvel ordre.

Les rendez-vous « Commerce » de la Ville de Troyes

- **Exposition 3 rue des artistes**, en centre-ville / en période estivale, **annulée**
- **Marché nocturne**, sur les quais de Seine / samedi 27 juin, **annulé**

Les rendez-vous des musées de la Ville de Troyes

- **Nuit des musées** prévue samedi 16 mai, **reportée par le Ministère de la Culture au samedi 14 novembre**
- **Journées Européennes de l'Archéologie** prévues du vendredi 19 au dimanche 21 juin, **report possible, en attente de décision ministérielle**

Événements du Conservatoire à rayonnement départemental Marcel-Landowski de la Ville de Troyes

La programmation de printemps du conservatoire est annulée (jazz session, ateliers LALAFAB,

récitals, auditions, expositions...). Inclus les rendez-vous grand public suivants :

- **Concert de jazz**, à la Chapelle Argence/ jeudi 30 avril, **annulé**
- **Concert des chorales de quartier**, au théâtre de Champagne / mardi 12 mai, **annulé**
- **Spectacle de théâtre autour d'Eugène Labiche et de Georges Courteline**, au théâtre de Champagne / jeudi 14 mai, **annulé**
- **Nuit électrique**, à la Chapelle Argence/ jeudi 4 juin, **annulée**

Manifestations organisées et accueillies par l'EPA - LA MAISON DU BOULANGER dans les différents lieux de diffusion de Troyes

- **Forum Emploi et Alternance** Le Cube-Troyes Champagne Expo / mercredi 25 et jeudi 26 mars, **annulé**
- **Foires de Champagne**, Le Cube-Troyes Champagne Expo/ du samedi 30 mai au dimanche 7 juin, **annulées**
- **Fête de la Musique**, en centre-ville / dimanche 21 juin, **annulée**
- **Ville en Musiques**, en centre-ville / Prévu tous les week-ends du vendredi 26 juin au dimanche 16 août, **décalé du vendredi 24 juillet au dimanche 23 août (sous réserve) avec respect des règles de distanciation sociale.**

Pour les différents spectacles, concerts, galas, salons organisés ou accueillis par la Maison du Boulanger, informations sur les annulations, reports et modalités de remboursement sur www.maisonduboulangier.com ou 03 25 40 15 55

Animations "Développement Durable" organisées par la Ville de Troyes et Troyes Champagne Métropole

- **Programme d'animations de la Maison des Maraîchers**, au parc des Moulins / **annulé jusqu'à fin juillet**
- **Animations de l'Agenda 21**, communes de l'agglomération / **annulées jusqu'à fin juillet**
- **Semaine du Développement Durable** / du mardi 2 au dimanche 7 juin, **étude du report en cours**
- **Fête du parc des Moulins** / dimanche 28 juin, **possibilité de report mi-septembre en cours d'étude**

Événements de la Médiathèque Jacques-Chirac de Troyes Champagne Métropole

- **Exposition Bande Dessinée sur le thème de la série Donjon**, créée par Lewis Trondheim et Joann Sfar / prévue tout l'été, **annulée**

Événements de la Maison des Etudiants de Troyes Champagne Métropole

Les rendez-vous de la Maison des Etudiants sont maintenus « sous format dématérialisé ». Les dates établies ci-après sont susceptibles d'évoluer. Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement.

- **Guichet Logement Etudiant** / du mercredi 1er juillet au dimanche 30 août, maintenu en format dématérialisé
- **Guichet Unique Etudiant** / du lundi 31 août au dimanche 6 septembre, maintenu en format dématérialisé

Les commémorations annulées à la demande de l'Etat

- Vendredi 24 avril : **Commémoration du génocide arménien de 1915**
- Dimanche 26 avril : **Journée nationale d'hommage du souvenir des victimes et des héros de la déportation**
- Vendredi 8 mai : **Commémoration de la victoire du 8 mai 1945**

- Samedi 9 mai : **Journée de l'Europe** (commémoration de la Déclaration Schuman du 9 mai 1950)
- Dimanche 10 mai : **Commémoration annuelle, en France métropolitaine, de l'abolition de l'esclavage et Fête nationale de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme**

L'Hôtel de Ville sera toutefois pavoisé pour l'ensemble de ces cérémonies.

14 juillet, en attente des précisions de l'Etat concernant les conditions d'une éventuelle tenue.

o Déplacements autorisés

L'accès aux jardins familiaux et ouvriers, ainsi qu'aux lopins de terre que certains habitants exploitent sur Troyes, font l'objet d'une position évolutive de l'Etat au regard des règles de confinement liées au COVID-19. L'exploitation de ces parcelles permet à leur possesseur de disposer de fruits et légumes frais, mais aussi de semer pour l'avenir ; l'Etat a donc pris en compte cette dimension importante en période de confinement et permet désormais aux communes de se prononcer sur ce sujet.

La Ville de Troyes autorise donc tous les habitants de Troyes ayant un jardin familial ou ouvrier, ou un lopin de terre à Troyes, à s'y rendre pour les seuls besoins suivants : - récolte de fruits et légumes ; - entretiens des plants ou de la terre ; - ensemencement.

Aucune autre activité ne sera permise, notamment pas les réunions de plusieurs personnes à des fins conviviales.

En outre, il est rappelé que l'accès à ces parcelles doit demeurer bref et pour les seuls besoins d'alimentation de leurs exploitants ; aucune présence prolongée ne serait donc justifiée.

Les exploitants de ces parcelles qui souhaiteraient s'y rendre pour les motifs précités devront se munir d'une attestation individuelle de déplacement, selon le modèle fixé par le Ministère de l'Intérieur, qu'ils auront dûment complétée en cochant la case n°2 portant sur les sorties pour des achats de première nécessité. Cette décision de la Ville de Troyes est transmise à la Préfecture de l'Aube, à la Police nationale et à la Police municipale de Troyes.

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr